

VILLE DE HUNINGUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HUNINGUE DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni, après avoir été convoqué en due forme, en séance ordinaire et en nombre valable, sous la présidence de M. Jean-Marc DEICHTMANN, Maire.

Monsieur **le Maire** ouvre la séance à 18h37 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Présents :

Mmes et MM. DEICHTMANN Jean-Marc, Maire ; WELTÉ Martin, GUERNÉ Clarisse, BOHLY Dominique, ERNY Christiane, ANDOLFATTO Denis, ZAKRZEWSKI Valérie, KEIFLIN Christian, Adjoints ;

Mmes et MM ANGSTHELM Suzanne, DOUIMI Abderrahim, GESSER-NEUNLIST Nicole, VERMOT-DESROCHES Josiane, MISSLIN Sylvie (arrivée au point 5), FRANCOIS Christine (arrivée au point 5), BASILE Stéphanie, STRIBY Patrick, LAPP-HUMBERT Philippe, FRIES Mathieu (arrivé au point 5).

Ont donné procuration :

Monsieur LONGATO Rémy qui a donné procuration à Madame MISSLIN Sylvie (à partir du point 5)

Madame KAUFMANN-SPACHTHOLZ Magdalena qui a donné procuration à Madame GESSER-NEUNLIST Nicole

Madame MEHESSEM Nathalie qui a donné procuration à Madame ERNY Christiane

Madame FRANCOIS Christine qui a donné procuration à Monsieur DOUIMI Abderrahim jusqu'au point 5

Monsieur BARATA Daniel qui a donné procuration à ZAKRZEWSKI Valérie

Monsieur DEKARI Souhil qui a donné procuration à Madame GUERNÉ Clarisse

Madame WAUTHIER Véronique qui a donné procuration à Monsieur STRIBY Patrick

Madame LOEW Suzanne qui a donné procuration à Madame ANGSTHELM Suzanne

Se sont excusés

Messieurs STEINBACH Jean-Paul et SUTTER Philippe

Absents non excusés

Messieurs CARRETTE Marc et SANCHEZ Olivier

Secrétaire de séance :

M. Quentin BRUNOTTE, Directeur Général des Services.

Presse : Journal DNA

ORDRE DU JOUR

POINT. 1	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2018	155
POINT. 2	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE	155
POINT. 3	MANDAT SPÉCIAL REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT EN RÉGION PARISIENNE	156
POINT. 4	SUBVENTION A L'ASSOCIATION EUROPÉENNE CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES (ELA)	157
POINT. 5	ADOPTION DES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2018	158
POINT. 6	RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX	168
POINT. 7	TARIFS 2019 PARC DES EAUX VIVES, TENNIS COUVERTS ET PETIT VILLAGE DE NOËL	169
POINT. 8	PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN PRÉVOYANCE MUTUALISÉE	171
POINT. 9	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	173
POINT. 10	INFORMATIONS DU MAIRE	173
POINT. 11	POINTS DIVERS	173



POINT. 1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2018

Monsieur **le Maire** expose :

Le procès-verbal est transmis en annexe à l'ordre du jour.

Les observations sont à formuler par écrit avant la séance ou de vive voix au moment de l'adoption du procès-verbal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 octobre 2018.

POINT. 2 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur **le Maire** expose :

L'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable en Alsace-Moselle, indique que lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Ce secrétaire peut être choisi en dehors des membres du Conseil.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de nommer Monsieur Quentin BRUNOTTE, DGS, en tant que secrétaire de séance.

POINT. 3 MANDAT SPÉCIAL REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT EN RÉGION PARISIENNE

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** expose :

Dans le cadre du projet de construction du futur groupe scolaire, trois Adjoints se sont rendus les 26 et 27 septembre dernier en région parisienne afin de visiter plusieurs structures de nature équivalente au projet pressenti.

Ainsi le Conseil Municipal est amené à autoriser le remboursement des frais occasionnés, à savoir pour:

- Madame GUERNÉ Clarisse pour 113,10 € (frais de repas) ;
- Monsieur WELTÉ Martin pour 113,10 € (frais de repas) ;
- Monsieur BOHLY Dominique pour 128 € (frais de repas + transports en métro).

Monsieur **le Maire** précise qu'il s'agit de la découverte, par trois Adjoints, accompagnés de 3 fonctionnaires de deux groupes scolaires en vue du futur projet huninguois.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le remboursement des frais ainsi engagés.

POINT. 4 SUBVENTION A L'ASSOCIATION EUROPÉENNE CONTRE LES LEUCODYSTROPHIES (ELA)

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** expose :

Il est proposé d'attribuer une subvention à l'association européenne contre les leucodystrophies d'un montant de 150 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider le mouvement budgétaire suivant :

Compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé »

- Association ELA	+ 150 €
- Divers	- 150 €
	0

POINT. 5 ADOPTION DES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES 2018

**Mesdames Sylvie MISSLIN et Christine FRANCOIS et Monsieur Mathieu FRIES
regagnent la salle du Conseil Municipal**

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** expose :

Les budgets supplémentaires sont présentés en annexe et sont équilibrés comme suit:

Monsieur Denis ANDOLFATTO présente le budget ville.

A. Préambule

Pour rappel le budget supplémentaire reprend essentiellement la reprise des résultats et reports de l'année 2017, il tient compte également des dépenses et recettes encore à effectuer pour ajuster et compléter celles du BP (budget primitif) qui n'ont pas fait l'objet de DM (décisions modificatives), ceci pour être le plus près possible de la réalité.

Le document du Budget Supplémentaire se présente de la façon suivante :

section de fonctionnement

La colonne « propositions du Maire » reprend les dépenses et recettes supplémentaires du BS.

section d'investissement

La même colonne (propositions du Maire) indique le cumul de la colonne reste à réaliser N-1 et les dépenses et recettes supplémentaires du BS.

Le détail des comptes impactés par le BS en dépenses et recettes tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement figure sur le document.

B. Section fonctionnement**1) Dépenses (page 4 présentation générale)****Article 60 Achats et variation des stocks - 10 000,00**

Différents réajustements tenant compte de l'évolution jusqu'à fin d'année :
fournitures des ateliers + 10 000 ;
eau et assainissement + 10 000 (effet sécheresse alimentation des fontaines) ;
énergie électricité - 10 000 ;
combustibles + 2 000 (achat pellets chaufferie NEF-Carré des seniors-Dunette) ;
alimentation - 7 000 ;
fournitures petit équipement -15 000.

Article 61 Services extérieurs

Différents réajustements :
Bâtiments publics + 15 000 ;

autres bâtiments + **25 000** (travaux dans 2 logements Ville suite au départ de 2 locataires) ;
réseaux - **40 000**.

Article 62 Autres services extérieurs - 5 000

Réajustements les plus conséquents :
annonces et insertions - **10 000** ;
fêtes et cérémonies + **10 000** ;
catalogues et imprimés - **5 000**, moins d'impression cette année ;
frais de gardiennage + **3 000**, du fait du dispositif de sécurité qui nous est imposé pour nos différentes manifestations ;
frais de nettoyage + **30 000** (externalisation du nettoyage pour différents bâtiments) ;
compte autres services extérieurs - **33 000**.

Article 63 Impôts et taxes - 20 000

baisse du fait de la destruction des bâtiments PROMENS.

Article 65 Autres charges de gestion courante + 1 000

qui représentent les créances admises en non-valeur (impayés qui ont été présentés au courant de l'année au Conseil Municipal) ;

Article 014 Atténuation de Produits - 23 600

+ **6 400** représentant la restitution d'un dégrèvement au bénéfice du supermarché Match ;
régularisation concernant le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) - **30 000**.

Article 67 Charges exceptionnelles - 30 000

Suite au rachat de l'immeuble rue Abbattucci, nous avons provisionné une indemnité d'éviction de la locataire présente qui tenait une activité commerciale (onglerie), celle-ci a trouvé un autre local et donc l'indemnité n'était plus due.

Total général dépenses réelles de fonctionnement	- 87 600
Chapitre 023 Virement section investissement	+1 449 783,33
Total général de dépenses de fonctionnement	+ 1 362 183,33
(soit 9,23% du total BP+DM 2018)	

2) Recettes (page 4 présentation générale)

Chapitre 013 Atténuations de charges + 23 200

Différents remboursements de rémunérations et de charges de personnel (Indemnités journalières)

Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes - 23 300

Différents réajustements :
concessions cimetière + **2 000** ;
PEV + **34 100** (météo très favorable) ;
service enfance-jeunesse + **34 000** (participation CAF activités SEJ) ;
remboursement de frais budgets annexes - **97 200** (Dunette) ;

autres produits d'activités annexes + 3 800.

Chapitre 73 Impôts et taxes + 116 000

Autres taxes représentant la taxe additionnelle aux droits de mutation.

Chapitre 74 Dotations et participations + 106 500

perception de la dotation de solidarité rurale pour les communes de moins de 10 000 habitants + 50 000 ;

participations emplois d'avenir - 6 000 (fin du contrat fin mai 2018) ;

+ 7500 de la Région ;

régularisation de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) + 55 000.

Chapitre 75 Autres produits gestion courante + 11 000

revenus des immeubles - 10 000 ;

redevance HUNELEC + 26 000 ;

redevances sur l'énergie hydraulique + 3 000 ;

charges récupérables auprès des locataires - 8000 ;

en corrélation avec la baisse des revenus des immeubles (départ locataires).

Chapitre 77 Produits exceptionnels + 30 500

pénalités de retard appliquées aux entreprises + 5 900 (Dunette) ;

versement d'un don de l'AJC + 9 600 ;

remboursements assurances suite à différents sinistres + 15 000 principalement des dégradations du matériel sur le domaine public.

Total des recettes réelles de fonctionnement + 263 900

Résultat 2017 reporté (compte administratif) + 1 098 283,33

En tenant compte de la somme de 1 000 000 affectée au BP par anticipation

Total général des recettes de fonctionnement + 1 362 183,33

(soit 9,23% du total BP+DM 2018)

Il est à noter un virement vers la section d'investissement de 1 449 783,33 compte tenu d'une baisse des dépenses de fonctionnement de 87 600 et d'une augmentation des recettes de 263 900 et de l'affectation du solde du résultat 2017 de 1 098 283,33.

C. Section d'investissement

Les restes à réaliser année N-1 (2017) ont été incorporés dans le BS

1) Dépenses (page 5 présentation générale)

Total Reste à réaliser n-1 dépenses d'équipement + 10 895 600

Total BS chapitre 20 immobilisations incorporelles + 370 000

Des réajustements en tenant compte des ouvertures d'enveloppe concernant le marché informatique très favorable, par contre des surcoûts liés au prélèvement à la source, au RGPD (règlement sur la protection des données), à la réforme des listes

électorales, à la dématérialisation et une enveloppe supplémentaire pour les études de la zone VNF de 375 000.

Total BS chapitre 204 subventions équipement versées - 119 900

annulation du crédit concernant la voie verte nous n'avons plus rien à payer au département - **138 000** ;

Par contre il faut prévoir des crédits supplémentaires **18 100** pour, des enfouissements de lignes téléphoniques, rue de la Poudrière, rue de Rosenau et rue Briand, ainsi que pour le dispositif d'aides rue Abbatucci.

Total BS chapitre 21 immobilisations corporelles - 540 800

principalement des réajustements, du compte terrains nus - **119 700** ;

le report sur 2019 de l'aménagement du jardin des pâtures - **210 000** ;

une diminution de l'enveloppe nouvelles acquisitions - **219 100** et différents autres réajustements sur du matériel à la hausse comme à la baisse, inclus les crédits de la console lumière du Triangle ainsi que les différents écrans + **22 000**.

Opérations équipement BS + 1 139 900

les plus importants réajustements concernent : les coûts de la MO pour le stade + **100 000** ;

l'enfouissement des lignes électriques rue de la poudrière et rue de Rosenau + **40 000** ;

mise en place fibre et travaux de gaines vers l'école Pagnol + **25 000** ;

différents travaux à la maison des sports, tels que modification des grilles d'accès au bâtiment, traitements des légionnelles, mise en place éclairage led, par contre divers travaux (stores, radiateurs sont reportés) coût maison des sports + **53 500** ;

provision projet vis-à-vis + **300 000** ;

provision quartier fluvial hors Vis à Vis + **1 149 000** ;

travaux parking butte Felder + **50 000** ;

différents travaux au Triangle et au forum jeunes reportés (remplacement chaudières, transformation forum jeunes et autres) - **178 000** ;

baisse du reste à réaliser pour le bâtiment Abbatucci - **235 500** ;

et différents réajustements à la baisse pour cause de report et mise à jour des restes à réaliser.

Le détail des opérations d'équipement se trouve en page 16.

Total des dépenses d'équipement (1) +11 744 800

Total BS Emprunts et dettes assimilés + 1 039 000

Remboursement du prêt CARSAT pour la Dunette.

Pour rappel ce prêt a été accordé à un taux 0% et n'est pas soumis à une indemnité en cas de remboursement anticipé.

Total BS opérations financières + 608,38

Cette somme représente des dépenses imprévues pour équilibrer la section d'investissement.

Total des dépenses financières (2) + 1 039 608,38

Total des dépenses réelles d'investissement (1+2) + 12 784 408,38

Total général + 12 784 408,38

Il faut noter,

Des apurements et réajustements concernant les restes à réaliser ainsi que de nouvelles réalisations détaillées ci-dessus, un remboursement de prêt qui nous permet de faire baisser notre endettement et de nous donner des marges de manœuvre pour les années à venir.

2) Recettes (page 5 présentation générale)

Total Reste à réaliser n-1 recettes d'équipement	+ 565 700
Total BS chapitre 13 subventions d'équipements	+ 93 700

Différentes subventions reçues principalement pour acquisition gilets pare-balles, travaux accessibilité PMR, Dunette.

Total BS chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	+ 1 000
Total recettes d'équipements (1)	+ 660 400
Total BS taxe aménagement	+ 342 400

Ces recettes proviennent principalement de l'enseigne Super U pour sa future installation

Total dotations et excédents de fonctionnement capitalisés + 2 045 400
Report excédent capitalisé du compte administratif 2017

Total des recettes financières (2)	+ 2 387 800
Total des recettes réelles d'investissement (1+2)	+ 3 048 200
Virement de la section de fonctionnement	+ 1 449 783,33
Total des recettes (1+2+3)	+ 4 497 983,33
Excédent 2017 reporté (compte administratif)	+ 8 286 425,05
Total général	+ 12 784 408,38

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite savoir pourquoi les recettes sont en baisse.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** précise que dans le budget primitif il était prévu une somme plus importante correspondant à une activité pleine de La Dunette. Toutefois, si la totalité des charges avait été transférée, comme prévu initialement, cela aurait contraint le versement d'une subvention d'équilibre.

Monsieur **le Maire** précise qu'il s'agit d'une volonté politique, ce n'est pas une année où La Dunette fonctionnera à plein. L'équipe d'encadrement doit apprendre à se connaître et il était souhaité que chaque résident puisse être accueilli individuellement. À l'heure actuelle la structure accueille 17 résidents pour atteindre sa capacité maximum au printemps prochain.

Monsieur **le Maire** affirme que le but est que les résidents se sentent bien. Lorsque la petite unité de vie sera remplie, ces questions ne se poseront plus.

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite savoir si le budget de la structure sera équilibré.

Monsieur **le Maire** répond par l'affirmative et ce dès qu'elle comptera dans ses rangs environ 22 résidents.

Monsieur Jean-Charles GREDY, directeur du service des finances, appuie cette déclaration en précisant que le modèle a été bâti pour être équilibré avec un taux de remplissage inférieur à 100 %.

Monsieur Jean-Charles GREDY rappelle également que les charges ont été moindres, comme par exemple celles concernant l'alimentation.

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite savoir si le personnel est exclusivement pris en charge dans le budget de La Dunette.

Monsieur **le Maire** indique que le personnel de la Dunette est un personnel communal, intégré dans le budget de la Ville. Comme La Dunette fonctionne avec un budget annexe, les charges seront refacturées au budget annexe.

Monsieur Marc GRENTZINGER, Directeur général adjoint, rappelle que le remplissage de la structure ne peut être comparé avec celui d'une structure privée qui est dans une perspective de commercialisation. De surcroît, il était impossible de partir à la recherche de résidents avant la certification du 16 décembre 2017. En outre la communication a tout d'abord été orientée vers les huninguois.

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite savoir si l'amortissement est pris en compte et si oui dans quel compte il est imputé.

Monsieur Jean-Charles GREDY indique que l'amortissement concerne les emprunts contractés et notamment le prêt PLS. En effet la part des intérêts rentre dans les charges supportées par les utilisateurs via la redevance.

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite obtenir de précisions concernant le compte 2031 qui passe environ de 492 000 à 840 000 euros.

Monsieur **le Maire** précise qu'il s'agit de frais d'étude.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** indique qu'il s'agit de la zone VNF.

Monsieur **Patrick STRIBY** précise que cette somme vient s'ajouter à celle des travaux.

Monsieur **le Maire** indique qu'en effet il est préférable de faire des études avant de se lancer dans des travaux.

Monsieur **Patrick STRIBY** affirme préférer perdre 1,5 millions d'euros que de voir les travaux se réaliser sur cette zone.

Monsieur **le Maire** précise que la Ville de HUNINGUE rembourse par anticipation 1 million d'euros sur un prêt à taux 0 mais qui présente l'avantage de ne pas disposer d'indemnités actuarielles. Cette opération permettra de diminuer l'encours de la dette et d'assurer l'autofinancement pour les années futures.

Monsieur **Patrick STRIBY** indique ne pas comprendre l'intérêt de cette démarche.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** rétorque que cela augmente de 70 000 euros l'autofinancement annuel.

Monsieur **Patrick STRIBY** estime au contraire que cela le diminue d'un million.

Monsieur **le Maire** rappelle la notion d'autofinancement et précise qu'une Commune qui peut baisser son endettement se doit de le faire. Certes l'endettement n'est pas malsain mais, moins la Commune sera endettée, plus elle pourra faire face aux investissements qui l'attendent au cours de ces prochaines années.

Monsieur **Patrick STRIBY** souhaite savoir jusqu'à quelle date allait cet emprunt.

Monsieur Jean-Charles GREDY répond que cet emprunt avait une durée de 20 ans et concernait La Dunette.

Monsieur **Patrick STRIBY** affirme maintenir son opinion et ironise en indiquant que, pour mieux se préparer à s'endetter avec des emprunts qui vont coûter cher, la Commune rembourse un emprunt à taux 0.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** estime que Monsieur Patrick STRIBY effectue un mauvais calcul et de surcroît illogique.

Monsieur Denis ANDOLFATTO présente le budget baux

La section d'exploitation de ce budget annexe est équilibrée à raison de 161 031,86 euros tant en dépenses (page 1) qu'en recettes (page 2).

Les dépenses réelles réajustées concernent :

- le compte 6283 Frais de nettoyage + 3 000 (nettoyage restaurant avant réouverture)*
- le compte autres 6288 pour équilibrer le budget + 158 031,86*

Les recettes ont été réajustées de 2 800 euros et concernent des charges à récupérer compte 7588.

Elles intègrent également le solde du résultat du compte administratif 2017 (Conseil Municipal 06/18) 158 231,86 euros, sachant que 205 000 euros ont été affectés par anticipation sur le BP 2018.

Quant à la section d'investissement, page 3 et 4, les dépenses et recettes s'équilibrent à raison de 5 484,54 euros

En dépenses le compte 2188 autres pour équilibrer le budget.

Les recettes intègrent le résultat du compte administratif 2017 (CM 06/18) 5 484,54 euros

Monsieur **Patrick STRIBY** indique que la somme de 158 000 euros environ sert à combler le déficit.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** répond que cette somme sert à assurer l'équilibre du budget.

Madame **Christine FRANCOIS** souhaite néanmoins savoir ce que recouvre cette somme.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** rappelle que le budget doit être équilibré en dépenses et en recettes, il s'agit de l'intégration du résultat du CA de 2017 qui était de 158 000 euros environ.

Monsieur **Patrick STRIBY** indique qu'il s'agit donc d'un compte qui héberge fictivement des sommes qui, si elles n'y figuraient pas, ne serait pas équilibré.

Monsieur **Denis ANDOLFATTO** rétorque que cette affirmation est fausse.

Monsieur **Patrick STRIBY** insiste et souhaite savoir si, sans cette somme, le budget serait équilibré.

Monsieur **le Maire** donne la parole à Monsieur Jean-Charles GREDY.

Monsieur Jean-Charles GREDY précise que dans un budget, les résultats de l'année antérieure qu'ils soient positifs ou négatifs doivent être intégrés. En l'occurrence il s'agit d'un résultat positif. Comme les budgets doivent être votés à l'équilibre, il convient de budgétiser en regard une dépense qui est en quelque sorte une provision.

Monsieur **le Maire** précise que l'analyse des budgets est moins simple depuis la M14. Cependant il est faux d'affirmer qu'en l'occurrence il s'agit de 158 000 euros de perdus.

Monsieur Denis ANDOLFATTO présente le budget parking

La section d'exploitation de ce budget annexe est équilibrée à raison de 5 078,87 € tant en dépenses (page 1) qu'en recettes (page 2).

Les dépenses réelles concernent le compte autres 6288 pour équilibrer le budget.

Les recettes quant à elles représentent un réajustement des recettes du parking pour un montant de 4 000 € ainsi que le résultat 2017 d'un montant de 1 078,87€ reporté du compte administratif 2017 (CM 06/2018).

Quant à la section d'investissement, les dépenses concernent le compte 2188 autres pour équilibrer le budget 2 989,27€.

Les recettes quant à elles représentent le résultat 2017 d'un montant de 2 989,27€ reporté du compte administratif 2017 (CM 06/2018).

Monsieur **Patrick STRIBY** prend l'exemple d'une société privée où sont listées les dépenses et les recettes et qu'en l'occurrence il manque 36 000 euros dans ce budget.

Monsieur **Abderrahim DOUIMI** précise qu'une entreprise privée a le droit de faire des bénéfices.

Monsieur **Patrick STRIBY** rétorque en effet qu'il n'y a aucun risque que ce budget produise un quelconque bénéfice.

Monsieur Denis ANDOLFATTO présente le budget photovoltaïque

La section d'exploitation de ce budget annexe est équilibrée à raison de 57 771,12 € tant en dépenses (page 1) qu'en recettes (page 2).

Les dépenses réelles concernent :

- le compte autres 6288 pour équilibrer le budget.

Les recettes quant à elles représentent :

Une recette supplémentaire de 10 000 € concernant la vente d'électricité et le résultat 2017 reporté du compte administratif 2017 47 771,12 € (CM 06/2018).

Quant à la section d'investissement, le montant est de 108 618 € en dépenses comme en recettes (page 3).

Les dépenses réelles ont été affectées sur le compte 2135 installations et aménagements pour équilibrer la section.

Les recettes quant à elles représentent le résultat 2017 reporté du compte administratif 2017 (CM 06/2018).

BUDGET VILLE

Section de fonctionnement :	1 362 183.33 €
Section d'investissement :	<u>12 784 408.38 €</u>
TOTAL BUDGET	14 146 591.71 €

BUDGET BAUX

Section d'exploitation :	161 031.86 €
Section d'investissement :	<u>5 484.54 €</u>
TOTAL BUDGET	166 516.40 €

BUDGET PARKING

Section d'exploitation :	5 078.87 €
Section d'investissement :	<u>2 989.27 €</u>
TOTAL BUDGET	8 068.14 €

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Section d'exploitation :	57 771.12 €
Section d'investissement :	<u>108 618.00 €</u>
TOTAL BUDGET	166 389.12 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité concernant les budgets Ville et Photovoltaïque et à 22 voix pour et 3 voix contre (Madame Véronique WAUTHIER, Monsieur Patrick STRIBY et Monsieur Mathieu FRIES) concernant les budgets Baux et Parking :

- de valider les budgets supplémentaires tels que présentés en annexe.

POINT. 6 RÉVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Comme chaque année, le Conseil Municipal est amené à procéder à un réajustement des tarifs municipaux. La présente délibération concerne l'année budgétaire 2019.

Monsieur **Mathieu FRIES** souhaite avoir confirmation sur le fait qu'il n'existe pas de différenciation entre Huninguois et extérieurs concernant les droits des places qui ne sont pas rattachées à un commerce.

Monsieur **le Maire** répond par l'affirmative, mais estime que cette question pourrait être étudiée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver l'augmentation moyenne envisagée d'environ 2% des tarifs municipaux tels que présentés en annexe.

POINT. 7 TARIFS 2019 PARC DES EAUX VIVES, TENNIS COUVERTS ET PETIT VILLAGE DE NOËL

Les tarifs 2019 du Parc des eaux vives et des Tennis couverts sont proposés en annexe.

D. Tarifs 2019 / Parc des eaux vives

Augmentation de 2% des seules prestations de location d'installations du Parc des eaux vives (voir annexe).

Il est par ailleurs demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature par Monsieur le Maire de conventions donnant droit à un tarif préférentiel (10% de remise) aux membres de groupements partenaires, en considération du potentiel d'utilisateurs qu'ils représentent :

- Alsace CE ;
- CE+ ;
- CIK-Club (D) ;
- Colour Key (CH) ;
- Comité régional Alsace CK;
- IRCOS ;
- MeyClub.

Ces tarifs et conditions sont applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

E. Tarifs 2019 / Tennis couverts

Augmentation de 2% de l'ensemble des tarifs maintien de chiffres ronds avec arrondis à l'entier supérieur ou inférieur selon les cas (voir annexe).

F. Tarifs 2018-2019 / Petit village de Noël

La mise à disposition d'un cabanon pendant le Petit village de Noël est soumise au paiement d'un droit de place selon le barème forfaitaire suivant :

- intégralité de la période d'ouverture : 94,08 euros ;
- vendredi, samedi et dimanche, soit 3 jours : 60,48 euros ;
- samedi et dimanche, soit 2 jours : 40,32 euros ;
- une journée : 20,16 euros.

En cas d'absence sur une période faisant l'objet d'une réservation confirmée par une convention de mise à disposition, et sauf dans l'éventualité d'un empêchement majeur, une pénalité de 13,44 euros sera appliquée en sus du droit de place.

Ces tarifs et conditions sont applicables du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2019.

Monsieur **Mathieu FRIES** souhaite connaître le budget qui est alloué au Petit Village de Noël.

Monsieur **Martin WELTÉ** répond que cette information sera transmise.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessus et en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer des conventions donnant droit à un tarif préférentiel (10% de remise) aux membres de groupements partenaires, en considération du potentiel d'usagers qu'ils représentent :
 - Alsace CE ;
 - CE+ ;
 - CIK-Club (D) ;
 - Colour Key (CH) ;
 - Comité régional Alsace CK;
 - IRCOS ;
 - MeyClub.

POINT. 8 PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION EN PRÉVOYANCE MUTUALISÉE

Par délibération en date du 22 février 2018, le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance. Cette mise en concurrence a été réalisée par le Centre de Gestion de la FPT du Haut-Rhin au profit des Collectivités rattachées.

Au terme de la consultation, la nouvelle convention a été signée le 25 juillet 2018 entre cet établissement et le groupe CNP/SOFAXIS et prendra effet le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans avec possibilité de prolongation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général.

Les garanties proposées dans la formule de base obligatoire sont les suivantes pour une base de remboursement de 95 % du traitement net de référence:

- incapacité temporaire : 0,58% de l'assiette de cotisation (TB+NBI+RI) ;
- invalidité permanente définitive : 0,31 % de l'assiette de cotisation (TB+NBI+RI) ;
- perte de retraite consécutive à une invalidité permanente : 0,45 % de l'assiette de cotisation (TB+NBI).

Soucieux de faire bénéficier de ces garanties l'ensemble des agents de la collectivité, le Conseil Municipal a par délibération du 20 novembre 2012 acté le principe de verser une participation de 30 euros par mois et par agent au maximum dans la limite de la cotisation due. Aujourd'hui, force est de constater que les cotisations perçues par les sociétés d'assurance et les Mutuelles ont sensiblement augmenté depuis 6 ans. D'autre part, le régime indemnitaire (à savoir au principal l'IFSE et les primes de l'ancien régime par dérogation) fait dorénavant partie intégrante de l'assiette de cotisation et sera de ce fait remboursé. De qui précède, il est proposé de relever la participation employeur à un montant de 45 euros permettant de conserver l'attractivité du dispositif de prévoyance pour tous les agents.

Madame **Christine FRANCOIS** souhaite obtenir des précisions quant à l'augmentation que cette mesure produira.

Monsieur Marc GRENTZINGER précise que cette augmentation représente 2 636 euros par an.

Monsieur **le Maire** appuie cette déclaration et rappelle que cela ne concerne que certains agents.

Monsieur **le Maire** rappelle que les salaires des fonctionnaires de la Ville sont bien souvent en-dessous des 1 800 ou 1 900 euros par mois. Pour ce niveau de rémunération le seuil antérieur de 30 euros reste suffisant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Abderrahim DOUIMI) :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance ;

- de poursuivre le principe de la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ;
- de fixer le montant de participation dans la limite de la cotisation versée par l'agent à 45 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion ainsi que les éventuels avenants à venir.

POINT. 9 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'Académie des Arts propose de nombreux enseignements artistiques au nombre desquels figurent des enseignements instrumentaux plus traditionnels ou plus pérennes.

Depuis plusieurs années, l'enseignement du saxophone n'a plus été assuré par du personnel permanent, faute de candidat titulaire d'un emploi territorial.

Il est possible aujourd'hui de pourvoir le poste à la faveur d'une liste d'aptitude de lauréats du concours d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (4/20^{ème}).

POINT. 10 INFORMATIONS DU MAIRE

Monsieur **le Maire** indique que la prochaine séance du Conseil Municipal se déroulera le jeudi 13 décembre prochain à 18h30

POINT. 11 POINTS DIVERS

Monsieur **Patrick STRIBY** rappelle avoir rencontré le Président de la République et le Premier Ministre le 29 octobre dernier.

Lors d'une entrevue avec le Président, **Monsieur Patrick STRIBY** affirme avoir choisi d'évoquer la situation de la désertification médicale en milieu urbain.

Monsieur **Patrick STRIBY** a, à cette occasion, rencontré la conseillère santé du Président qui a participé à l'élaboration du plan santé édité le 18 septembre dernier. Ce plan aboutira à la création de 400 postes de médecins salariés qui seront administrativement rattachés à des structures telles que des EPHAD ou des cliniques. Ces médecins pourront toutefois être mis à disposition d'autres organismes comme des cabinets de ville par exemple.

De plus les EPHAD et les hôpitaux ont accès à des canaux internes permettant éventuellement de recruter plus facilement des médecins. Un tel réseau pourrait être ouvert à la Commune de HUNINGUE.

Monsieur **Patrick STRIBY** a indiqué que le Président a demandé en personne que cette conseillère prenne contact avec le bureau local de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour que deux postes puissent être débloqués au bénéfice de la Commune de HUNINGUE si une structure hébergeant administrativement des médecins venait à être créée localement.

Monsieur **Patrick STRIBY** précise toutefois que cela ne garantit pas pour autant la venue de médecins dans la Commune.

Monsieur **le Maire** remercie Monsieur **Patrick STRIBY** pour cette initiative et affirme vouloir prendre contact avec l'ARS dès le lendemain du présent Conseil Municipal pour évoquer ce nouveau dispositif.

Monsieur **le Maire** rappelle par ailleurs être en contact permanent avec l'ARS et l'ASAME (Association de Soins et d'Aides Mulhouse et Environs)

Monsieur le Maire annonce que l'installation d'un nouveau médecin spécialiste se précise en janvier.

Monsieur **Patrick STRIBY** s'inquiète sur le point de savoir s'il restera des places pour accueillir des généralistes.

Monsieur **le Maire** répond par l'affirmative et se déclare ravi de l'installation future de ce médecins spécialiste, même si cela ne comble pas le besoin en médecin généraliste.

Monsieur le Maire clôt la séance à 19h40